

## FICHE DE VALIDATION INTERNE

DATE : 14/01/2020

REFERENCE : DGS-URGENT N°2020\_01

TITRE : CAS GROUPES D'INFECTIONS A NOUVEAU CORONAVIRUS (2019-nCoV) EN CHINE

### Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur-ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur-Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

### Zone géographique

National

Territorial

Mesdames, Messieurs,

Le 31/12/2019, des cas groupés de pneumopathies ont été déclarés à Wuhan en Chine chez des personnes ayant fréquenté le marché de fruits de mer de la ville. Le 07/01/2020, la découverte d'un nouveau coronavirus (2019-nCoV, différent des virus SARS-CoV et MERS-CoV) en lien avec ces cas a été annoncée par les autorités sanitaires chinoises et l'OMS. Au 13/01, 41 cas confirmés à 2019-nCoV ont été rapportés à Wuhan, dont 7 dans un état grave et 1 décès (chez un patient présentant des comorbidités sévères). Tous les cas ont été hospitalisés et placés en isolement. A ce jour, aucune contamination interhumaine ou nosocomiale n'a été décrite, mais des investigations sont en cours à ce sujet. Le réservoir de ce virus n'est pas encore identifié.

Dans ce contexte, nous demandons à tout professionnel de santé prenant en charge un **patient suspect d'infection par le 2019-nCoV (présentant des signes cliniques d'infection respiratoire et ayant séjourné dans la ville de Wuhan dans les 14 jours précédant le début des signes cliniques – cf. [Définition de cas - Santé publique France](#)) de prendre contact avec le Samu-Centre 15** pour analyse et mise en place des premières mesures de prise en charge. Il conviendra de ne pas l'orienter d'emblée vers les structures d'accueil des urgences afin d'éviter le contact avec d'autres patients.

De façon générale, il est rappelé que la prise en charge d'un patient présentant des signes respiratoires infectieux doit s'accompagner de la mise en place de protection chez le patient (masque chirurgical) et le professionnel de santé (masque, lunettes et hygiène des mains).

Nous vous remercions par avance de votre vigilance concernant cette situation et de votre mobilisation auprès des patients.